

Contacts

- Rédaction Journal
- Rédaction Web
- Abonnements
- Publicité
- Service clients

Coordonnées

21 rue C. Desmoulins
92789 Issy les
Moulineaux cedex 9
Tél : 01 73 28 12 70

Email

.....

>> Un oubli ? >> Inscription

Date : 15 oct. 2004

► Accueil du site



LES SOUHAITS DE LA MSA

Jeannette Gros : ne pas oublier le monde rural



RYTHMES BIOLOGIQUES

Les deux horloges de la mouche



ENQUETE SUR LA SEXUALITE

L'activité amoureuse est en baisse

Recherche

Mot (s) du texte

Rech. avancée

Le journal

Edition

du 15 octobre 2004

Suppléments

Congrès Hebdo

du 8 octobre 2004

Nutrition

du 14 octobre 2004

Informatique & Web

du 24 septembre 2004

Edit. spéc. congrès

Communiqués

FMC

Dossier de FMC

du 11 octobre 2004

Auto-évaluation

Dossiers web

Événement

Enjeux / Débats

Gestion

Professionnelle

Déjà paru

Publicité

sauvegardez et cryptez vos données par Internet

Recherche Documentaire



Précédent



Retour aux Résultats



Suivant



Article du 14-Oct-2004 par Antoine DALAT

Pénurie et dévalorisation

Le ras-le-bol des psychiatres libéraux

Selon les responsables syndicaux, les psychiatres privés attendent une revalorisation significative de leurs honoraires et des réponses à la baisse annoncée des effectifs. Le plaidoyer des Drs Pierre Stael (1) et Jean-Jacques Laboutière (2).

« LES PSYCHIATRES LIBERAUX sont aujourd'hui amers et très largement désabusés car ils ont le sentiment d'avoir été méprisés depuis trop longtemps. La qualité des soins de psychiatrie est clairement menacée dans notre pays », affirme le Dr Pierre Stael, président du Syndicat des psychiatres français (SPF). « Si rien n'est fait, nous allons vers une situation absolument catastrophique. Demain, plus aucun étudiant en médecine ne voudra faire de la psychiatrie », renchérit le Dr Jean-Jacques Laboutière, président du Syndicat national des psychiatres privés (Snpp). Pour ces responsables syndicaux, l'heure est grave, notamment en raison de la « sous-valorisation » des honoraires et des perspectives démographiques.

En préambule, le Dr Stael rappelle que la France compte environ 5 500 psychiatres libéraux dont 50 % ont un exercice mixte dans le secteur médico-associatif ou en clinique privée. Au total, 75,8 % des psychiatres libéraux sont en secteur I et 23,6 % en secteur II. « La file active annuelle est de 1,8 million de patients et les psychiatres privés effectuent 15 millions d'actes par an. A 98 %, notre activité est constituée de consultations de nature intellectuelle et relationnelle, sans aucun acte technique », souligne le président du SPF.

L'un des principaux motifs de mécontentement de la profession concerne donc le montant du CNPsy, qui est aujourd'hui de 34,30 euros. « Nos honoraires n'ont pratiquement pas été revalorisés depuis dix ans. En compagnie des pédiatres, les psychiatres ont aujourd'hui les revenus les plus faibles de tous les médecins. Nos revenus sont inférieurs de 40 % à la moyenne des médecins et de 80 % à la moyenne des autres spécialistes. Il y a trente ans, au moment de la première convention, le C-psy valait 3 C. Aujourd'hui, il correspond à 1,7 ou 1,8 de la consultation du généraliste », constate le Dr Stael. « Nous fondons de très gros espoirs sur la prochaine Ccam qui doit intervenir au mois de janvier prochain. Nous demandons que l'acte passe de 34,30 à 50 euros. Cela ne nous semble pas être une demande excessive si l'on considère que, dans la plupart des autres pays européens, la consultation de psychiatrie est de 90 euros en moyenne », indique le Dr Laboutière.

Si la revalorisation attendue n'est pas au rendez-vous dans la prochaine Ccam, ces responsables syndicaux ne cachent pas leur pessimisme. « Malgré la faiblesse de leurs revenus, les psychiatres ont toujours donné la priorité à la qualité des soins, affirme le Dr Stael. Actuellement, une consultation en cabinet dure en moyenne 35 minutes, soit la même durée qu'il y a sept ou huit ans. Mais si la Ccam ne répond pas à nos attentes, il risque de se produire un très profond désenchantement et beaucoup de psychiatres seront obligés de faire la course aux actes en multipliant les consultations courtes qui se termineront par la prescription de psychotropes. Il est vraiment temps que notre pays prenne conscience de la place de la psychiatrie libérale dans le paysage sanitaire et de la valeur qu'il veut lui attribuer. Au cours des vingt dernières années, 80 000 lits ont été supprimés dans le secteur public, dont 16 000 au cours des six dernières années. La conséquence est que les cabinets privés remplissent de plus en plus une mission de service public en prenant en charge des pathologies de plus en plus lourdes. »

Pour le Dr Laboutière, une revalorisation insuffisante des honoraires risque aussi

Flash Info

- Une campagne pour protéger les non-fumeurs
- Publicité sur le vin : un vote « irresponsable » pour l'Anpaa
- Les députés révisent la loi Evin
- Climat : Bruxelles veut réduire les émissions de gaz fluorés
- Grippe aviaire : le plan de précaution présenté aux ministres

Services

Le Journal

- Souscrire en ligne
- Gérer son abonnement

Petites Annonces

- Consulter
- Insérer
- Contacter

Boutiques

- MedimediaPro
- OedipSystem
- SauvegardeOnline

Lettres d'informations

- Quotidien du médecin
- Vidal news

Annuaire DU-DIU

- Consulter

Partenaires

Sites

- Quotidien du pharmacien
- AIPEF
- Masson livres
- Vidal
- Le Généraliste
- E2med
- Neuropsychy News
- Décision Santé Stratégie
- PrépaSanté

Publicité

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN



Alerter



Informer



Former



Commenter

...et chaque jour recommencer

d'entraîner une crise des vocations définitive. « Plus aucun jeune ne voudra s'orienter vers la psychiatrie. Déjà, on sent des changements assez nets. Jusque-là, à la sortie de l'internat, les deux tiers des étudiants se dirigeaient vers la psychiatrie privée, le dernier tiers allait vers le public. Cette année, pour la première fois, la tendance s'est exactement inversée avec un tiers de privé et deux tiers vers le public. »

L'autre grand motif d'inquiétude concerne donc les perspectives démographiques. « En 2002, il y a eu 350 départs en retraite pour 170 nouveaux psychiatres formés. Si rien n'est fait, on enregistrera une baisse de 40 % du nombre des psychiatres privés et publics à l'horizon de 2020. Déjà aujourd'hui, la situation est critique puisque dans beaucoup de cabinets, la prise de rendez-vous se fait avec des délais d'attente de plusieurs semaines, voire deux ou trois mois », s'alarme le Dr Stael. « Lorsque je me suis installé à Mâcon il y a seize ans, il y avait 10 psychiatres. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que cinq. Dans certaines villes moyennes en France, il n'y a même plus un seul psychiatre », ajoute le Dr Laboutière.

Face à ce problème démographique, les syndicats savent que les pouvoirs réfléchissent à des solutions telles que le transfert de compétences. « Nous étions par exemple ressortis effarés d'un rendez-vous au ministère sous un précédent gouvernement où l'on nous avait expliqué qu'il suffisait de former en quelques mois des infirmiers, des ambulanciers ou des assistantes sociales pour faire des **psychothérapies**. Nous ne sommes pas opposés à une délégation, sous l'autorité du psychiatre, de certains soins, à des psychologues cliniciens bien formés. Mais on ne peut laisser n'importe qui faire de la psychiatrie. Cela serait un nivellement par le bas absolument inacceptable », s'insurge le Dr Stael. « Nous ne sommes pas contre les psychologues mais ils font un autre métier que le nôtre. Ce qui fait la spécificité de la psychiatrie, c'est l'intrication indissociable à nos yeux de l'acte médical et de l'acte de soins relationnel. On ne peut pas dissocier les deux », estime pour sa part le Dr Laboutière.

> ANTOINE DALAT

(1) Président du Syndicat des psychiatres français.

(2) Président du Syndicat national des psychiatres privés.

 [Précédent](#) | [Retour aux Résultats](#) | [Suivant](#) 